



**Gouvernement de la Mauritanie**  
**Ministère des Affaires Economiques et du développement (MAED)**  
**Ministère délégué auprès du premier Ministre en charge de l'Environnement et du Développement Durable Vie (MEDD)**

**Nations Unies**  
**Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)**  
**Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)**

**Document de programme**  
**Initiative Pauvreté - Environnement (IPE- Mauritanie)**  
**Phase III : Janvier 2012-December 2014**  
**« Appui à l'opérationnalisation du CSLP III sur la composante Gestion durable des ressources naturelles, Environnement et développement Durable »**

**Résumé**

2006 marque un tournant en matière de gouvernance environnementale en Mauritanie. Les multiples efforts déployés depuis le lancement des premiers plans d'action du CSLP 2001-2004 et 2006-2010 ont permis au pays de mieux comprendre les enjeux autour des questions pauvreté environnement, la contribution du capital naturel à la croissance économique mais aussi l'impact de la dégradation sur l'économie du pays. Eu égard à cela, le gouvernement a pris des mesures politiques qui ont permis d'intégrer au mieux les questions pauvreté environnement dans le nouveau document cadre de politiques nationales comme le CSLP P III couvrant la période 2011-2015. Bien qu'une volonté politique soit dans ce troisième plan d'action du CSLP en terme de bonne gouvernance environnementale, le grand défi reste l'opérationnalisation de ce document cadre de politique nationale tant sur le volet de la planification budgétaire et l'allocation de ressources mais aussi de l'alignement des actions exprimées dans le CSLP avec les ressources.

Pour accompagner le gouvernement de la Mauritanie dans la mise en œuvre effective du CSLP III, l'IPE-Mauritanie entend appuyer techniquement et financièrement le département en charge du CSLP III du MAED, en collaboration avec le MEDD pour l'opérationnalisation des programmes environnement, développement durable et changement climatiques, et au niveau dans l'ensemble des secteurs.

L'objectif de cette phase du programme est d'opérationnaliser les actions inscrites dans le CSLP III **composante Environnement et développement durable** à travers un appui à la budgétisation et l'allocation des ressources, sa mobilisation des ressources et le suivi évaluation.

De façon précise, le programme est bâti autour de quatre objectifs spécifiques :

- ❖ **Objectif 1** : Un appui aux dispositifs préalables à mise en œuvre du CSLP III sur les questions de développement durable et d'environnement
- ❖ **Objectif 2** : Une assistance en matière de programmation pluriannuelle sur les questions environnementaux et développement durable
- ❖ **Objectif 3** : Une contribution à la mise en place d'outils de suivi du CSLP sur sa composante environnement et développement durable
- ❖ **Objectif 4** : Le renforcement des capacités des acteurs en matière de coordination institutionnelle

Tout au long de sa mise en œuvre, l'IPE Mauritanie œuvrera à développer les synergies et partenariats nécessaires avec les autres programmes et initiatives similaires dans le pays en vue de faire de l'environnement un moteur du développement et de la croissance durable.

L'IPE Mauritanie a été élaboré par le Gouvernement de Mauritanie en collaboration avec le bureau pays du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD-Mauritanie) et l'Initiative Pauvreté - Environnement conjointe du PNUD et du PNUE (IPE PNUD-PNUE).

Résultat attendu du CPAP :

**Produit attendu du CPAP :**

La gestion durable des ressources naturelles est renforcée

**Partenaires de mise en œuvre :**  
**Partenaire direct de mise en œuvre**  
**Partenaire Politique**

MAEDD/MEDD  
 MAEDD  
 MAEDD et autres ministères sectoriels

Autres partenaires :

**Période du programme:** 2012-2014  
**Composante du programme:** Energie et Environnement  
**Titre du projet:** Initiative Pauvreté - environnement Mauritanie Phase 3,  
**Durée du projet :** 3 ans  
**Arrangements de gestion:** PNUD NEX

**Budget Total:** 807 000 US\$

**Ressources allouées:**

- IPE PNUD-PNUE: USD
- UNDP : USD
- Gouvernement : USD
- UN Habitat USD

Approuvé \_\_\_\_\_

par (Gouvernement):

Nom et titre : Mohamed Ould Tah

Signature :

Date :

Ministre de l'Economie et des Finances

Approuvé \_\_\_\_\_

Nom et titre : Coumba Mar Gadio

Signature :

Date :

Représentante Résidente UNDP et Coordinatrice du SNU en Mauritanie

Approuvé \_\_\_\_\_

## Liste des Acronymes (à compléter)

## SECTION 1 : PARTIE NARRATIVE

### PARTIE I : Analyse contextuelle

#### Introduction

1. En Mauritanie, le taux de pauvreté est de 42% (2008) avec une tendance à l'augmentation de l'incidence de la pauvreté surtout en milieu rural (59,4%). Cette pauvreté d'abord rurale est en partie liée à une forte dégradation du capital naturel dont dépendent ces populations rurales. Les questions de pauvreté et d'environnement sont intimement liées et ont été mises en exergue particulièrement sur les secteurs comme la pêche, l'agriculture et l'élevage socle du secteur primaire. En réponse à la dégradation des ressources naturelles, exacerbée par les effets des changements climatiques, le gouvernement de Mauritanie a développé le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté 2001-2015 avec trois plans d'actions couvrant la période 2001-2004, 2006-2010 et 2011-2015.
2. L'évaluation de la mise en œuvre de ces deux premiers plans d'action a montré une réduction de la pauvreté de 4 points par rapport au taux de 2004. Il est à noter cependant que dans certains secteurs moteurs de l'économie comme l'environnement et la gestion des ressources naturelles, leur prise en compte dans ces deux plans d'actions n'a pas été à la hauteur des défis. En Mauritanie, les questions de développement durable et d'environnement ont commencé à être prises en compte sérieusement qu'à partir de 2006 avec l'avènement du pétrole. De plus, la mission du nouveau Ministère délégué de l'environnement créée en 2006 a permis de renforcer les dispositions en matière de politique environnementale. Ainsi, des questions environnementales, de Changements climatiques et de développement durable ont été inscrites dans les 2 piliers de la troisième génération du CSLP 2011-2015 à savoir (ii) ancrer la croissance dans la sphère économique des pauvres; (iv) améliorer la gouvernance et renforcer les capacités.
3. En Mauritanie, le CSLP constitue un cadre de référence à moyen terme de la politique de développement économique et social. C'est le principal référentiel pour l'ensemble des PTFs dans leurs appuis au pays et aussi l'instrument de base approprié pour la mobilisation des ressources pour le financement du développement. Son cadre de suivi évaluation a révélé que des progrès enregistrés pendant ces deux périodes en matière de gouvernance, de développement économique et social et aussi en matière de gouvernance environnementale. Toutefois, le secteur primaire (secteur rural), dont dépend plus de 60% de la population du pays, a été le moins contributeur à la croissance globale (0,6 point) sur la période 2006-2010. Cette situation est due en partie à une mauvaise gestion des ressources naturelles et de l'environnement. D'après une récente étude du PNUD, le coût de la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement est estimé à près de 17 % du PIB national. Cette mauvaise gouvernance environnementale touche l'ensemble des secteurs productifs clés de l'économie comme l'agriculture, l'élevage, la pêche, les ressources minières et pétrolières.
4. Au regard de l'importance de la contribution des ressources naturelles au PIB national couplées aux faibles performances environnementales du pays (Indice de performance environnementale classant le pays), le gouvernement a pris des mesures visant à améliorer la gouvernance et réduire la pauvreté à travers une valorisation des ressources naturelles et une meilleure gestion de l'environnement. Cette volonté s'est traduite par une inscription des questions pauvreté, environnement et changements climatiques dans les axes majeurs du

CSLP III. Sur la période 2011-2015, le gouvernement de Mauritanie entend accélérer la croissance économique au travers des investissements dans les secteurs stratégiques productifs tout en préservant l'environnement.

5. Les nouvelles orientations du gouvernement en matière de développement inscrites dans le nouveau CSLP III sont articulées autour des différents piliers de ce document de politique. Les efforts d'intégration des questions pauvreté et environnement sont plus marqués dans l'axe 2 sur la croissance pro pauvre et l'axe 4 sur la gouvernance montrant ainsi toute l'importance qu'accorde le pays à une économie plus verte. Toutefois, les autres axes ont aussi réussi à incorporer les questions pauvreté environnement en leur sein sur la période 2011-2015.
6. Axe 1: Accélération de la croissance et stabilisation du cadre Macroéconomique: Sur cet axe, le capital naturel a été considéré comme moteur de croissance. A ce titre, l'exploitation optimale des secteurs de croissance comme le pétrole, des mines, de la pêche, du tourisme, de l'artisanat, de l'industrie, de l'agriculture et l'élevage devrait dans le moyen et court terme contribuer à une croissance durable et à la réduction de la pauvreté. Ceci devrait être fait par la mise en place de politiques sectorielles solides intégrant la durabilité. Dans le cadre des réformes macro-économiques et la création d'un cadre approprié pour accélérer la croissance, le gouvernement vise pendant la période de ce CSLP, de combiner la mise en œuvre de politiques sectorielles qui permettent une utilisation du capital naturel et une gestion optimale des ressources naturelles et des potentialités de ce capital. Plusieurs actions ont été exprimées dans le CSLP II pour faire de ces secteurs des moteurs de croissance et de développement.
7. Axe 2: Ancrage de la croissance dans la sphère des pauvres: Parmi les axes qui ont su intégrer au mieux les problématiques environnementales et de développement durable du nouveau CSLP figure l'axe 2. Les actions à mener dans le secteur de l'environnement au cours de la période 2011-2015 sont déclinées autour des domaines suivants: (i) le développement rural ; (ii) la sécurité alimentaire ; (iii) le développement urbain ; (v) la valorisation économique de l'environnement (capital productif). En effet, il sera surtout question de mettre l'accent sur une stratégie de développement rural pour contenir l'insécurité alimentaire, mais aussi de promouvoir la valorisation économique de l'environnement en tant que capital productif.

Sur le volet environnement, le CSLP 2011-2015 se lance le défi de relever l'intégration des ressources naturelles dans le tissu productif de l'économie nationale et, dès lors, de libérer leur potentiel de production, de création de valeur ajoutée et de contribution à la croissance économique et, surtout, à la réduction de la pauvreté au regard des liens évidents, en termes de production/consommation, entre zones de concentration de la pauvreté et ressources naturelles. Cette stratégie de développement durable sera basée sur : (i) fournir au pauvre l'essentiel de ses besoins à partir de la nature l'environnant ; (ii) réduire les coûts économiques de la dégradation de l'environnement ; et (iii) développer des mécanismes de financement durable pour l'environnement conformément aux principes émis par la stratégie nationale de développement durable. Cette nouvelle orientation se traduira par un plan d'actions basé sur les axes majeurs suivants : (i) valorisation des services diversifiés des écosystèmes et du bois marchand ; (ii) mise en place de mécanismes émergents de financement susceptibles de pérenniser la ressource et contribuant à atténuer les effets négatifs des changements climatiques ; (iii) promotion des espèces endogènes pastorales dans les grands espaces pastoraux riches en biomasses à haute valeur nutritive pour l'élevage extensif ; (iv) valorisation de la contribution du capital naturel à la richesse nationale à travers l'évaluation régulière des stocks de ressources naturelles qui produisent un flux de biens et de services ; et (vi) mise en évidence du rendement économique des investissements écologiques par l'analyse des effets des politiques sectorielles mises en œuvre aux échelles aussi bien nationale que locale.

8. Axe 3: Développement des ressources humaines et expansion des services de base : Pour accompagner la mise en œuvre du CSLP, le gouvernement table également sur le développement des ressources humaines et le renforcement des compétences surtout dans le domaine du développement durable. Cela passera plus spécifiquement par i) la promotion du système d'éducation et de formation en rapport avec les différents secteurs y compris celui de l'environnement et du développement durable ; (iii) la promotion de l'emploi surtout vert ; (iv) l'amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural.
9. Axe 4: Amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités : L'autre axe majeur du CSLP III qui a fait de la gouvernance environnementale un axe majeur est l'axe 4. Dans sa politique de bonne gouvernance, la Mauritanie axe sa gouvernance sur : (i) la gouvernance politique et démocratique; (ii) l'amélioration de la qualité du service public de la justice; (iii) la gouvernance territoriale et locale ; (iv) la gouvernance économique ; (v) la gouvernance environnementale; (vi) le contrôle citoyen de l'action publique ; (vii) le renforcement des capacités des acteurs publics ; et (viii) le renforcement de la démarche participative. L'encadre ci-dessous est un extrait du CSLP III et définit les orientations en matière de gouvernance environnementale.

Placées au cœur de la vision stratégique qui sous-tend le CSLP 2011-2015, la lutte contre le réchauffement climatique et la gestion durable de l'environnement constitue des piliers majeurs de la Gouvernance. Dans ce cadre, le Gouvernement accordera à la gouvernance environnementale un rôle de premier plan à travers une recherche active de compréhension des enjeux environnementaux et climatiques associés aux différents secteurs. Ainsi, les principaux objectifs consisteront à : (i) prendre en compte la dimension du risque climatique et la gestion durable des terres et ressources naturelles dans les stratégies et programmes de développement; (ii) améliorer la gouvernance environnementale; et (iii) renforcer les capacités nationales en matière de veille sur les changements climatiques. La prise en compte de la dimension du risque climatique et de la gestion durable des terres et des ressources naturelles dans les stratégies et programmes de développement se fera, entre autres actions, à travers : (i) la Valorisation du capital naturel productif; (ii) la gestion durable des terres et ressources naturelles ; (iii) la Restauration des sols ; (iv) la gestion intégrée des ressources en eau, des ressources halieutiques, des forêts et écosystèmes en privilégiant les sites naturels et zones humides ; (v) la conservation de la biodiversité ; et (vi) l'implication accrue des acteurs riverains dans la gestion de ces ressources. Le renforcement de la gouvernance environnementale passera par les mesures prioritaires suivantes : (i) l'appui à l'Information Education Communication Environnementale, soutenue par un socle juridique actualisé, un dispositif institutionnel rénové du secteur et un plan d'actions environnemental bien amarré à la SNDD; (ii) l'équipement d'un laboratoire national de contrôle et de suivi environnemental ; (iii) l'évaluation des risques de pollution de l'eau du fleuve Sénégal dans le cadre du projet Aftout Essahili ; (iv) la mise en place d'un observatoire des zones humides de Mauritanie ; (v) l'instauration d'Aires Protégées notamment Guelb Richat ; (vi) l'amélioration de la protection des pâturages et de la lutte contre les feux de brousse, notamment à travers la mise en place d'une structure permanente en charge de ces deux problématiques essentielles ; (vii) la réhabilitation et la conservation des forêts classées en accompagnement d'une promotion des plantations d'arbres adaptés aux zones arides qui bénéficiera aussi au projet de la Grande Muraille Verte ; et (xiii) la réalisation du projet environnemental du littoral. Au niveau de la veille sur les changements climatiques, il s'agira de mettre en œuvre les actions suivantes : (i) la poursuite des actions pilotes de protection de l'érosion côtière et de protection de la ville de Nouakchott contre l'élévation du niveau de la mer et l'ensablement à travers la poursuite du projet de protection de la ville de Nouakchott contre l'ensablement ; (ii) l'intégration de la gestion des risques et catastrophes naturelles dans les politiques sectorielles ; et (iii) la dotation des structures concernées en moyens appropriés pour faire face à des thématiques comme migration et changement climatique, les programmes d'énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse, biocarburant) et l'efficacité et la maîtrise énergétiques (bâtiments, équipements, transports).

Cette gouvernance environnementale sera combinée à une gouvernance économique autour des objectifs spécifiques ci-après : (i) assurer une gestion efficace et transparente des ressources publiques et lutter contre toutes les formes de corruption et de gabegie; (ii) renforcer la planification et la programmation pour un meilleur alignement des programmes avec les budgets; et (iii) développer l'appareil statistique et les systèmes d'informations. En matière de gestion de l'information statistique et environnementale en particulier, le gouvernement a exprimé sa volonté de renforcer les capacités de production des statistiques administratives, (i) la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre de la SNDS 2011-2015 notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités des services en charge du suivi-évaluation dans les départements sectoriels dont l'environnement et le développement durable .

10. Axe 5 : Renforcement du pilotage, de la coordination et du suivi-évaluation du CSLP III : Les évaluations des deux premiers plans d'actions du CSLP ont montré que ce cadre de politique reposait sur une longue matrice constituée d'indicateurs dont le suivi difficile à renseigner du fait du grand nombre d'indicateurs. Partant de là et dans l'optique d'opérationnaliser le suivi annuel de la mise en œuvre du CSLP III, les autorités ont décidé d'instituer une approche suivi-évaluation plus pertinente tout en s'appuyant sur les acquis obtenus. Ce cadre de suivi-évaluation du CSLP III se basera sur: (i) optimiser le dispositif institutionnel existant ; (ii) concevoir et mettre en œuvre des mécanismes permettant une meilleure coordination des interventions de l'ensemble des acteurs de la lutte contre la pauvreté (Gouvernement, élus, secteur privé, société civile et partenaires au développement) ; et (iii) opérationnaliser et mettre en place un système performant de suivi - évaluation et d'outils réguliers de « reporting ».
11. Par ailleurs le renforcement de la coordination, de l'alignement et de l'harmonisation devrait être assuré pour permettre à une meilleure opérationnalisation du CSLP III. Cela devrait permettre de lancer un schéma directeur axe sur (i) la mise à jour et l'application du plan national d'actions pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ; (ii) l'élaboration d'un schéma directeur des réformes des finances publiques ; (iii) la mise en œuvre de réformes devant permettre au pays d'accéder aux appuis budgétaires appelés à terme à remplacer l'approche projet ; (iv) l'alignement de l'ensemble des outils de programmation (CSLP, CDMT, PIP, LFI) ; et (v) la coordination avec les PTFs qui se poursuivra à travers la tenue de réunions périodiques (réunions semestrielles de suivi, groupe consultatif, tables rondes, etc.).

### **Opérationnalisation du suivi-évaluation du CSLP III**

12. Pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre de ce dernier plan d'action du CSLP III, la direction en charge de ce cadre programmatique a développé un schéma directeur qui comporte: un dispositif institutionnel existant tel que décrit dans le décret 103- 2007 du 17 avril 2007. Dans ce schéma directeur, l'opérationnalisation du CSLP III se fera à travers la mise en place de mécanismes permettant d'assurer une meilleure coordination des interventions des acteurs, l'élaboration et le suivi des notes et rapports de suivi établis de manière concertée avec les départements sectoriels. Ce schéma directeur a été établi conformément à l'axe 5 du CSLP III et s'articule autour de i) la sensibilisation des parties prenantes à travers une large diffusion du CSLP, le partage du document à l'ensemble des départements sectoriels ii) la mise en place d'un dispositif légal et réglementaire organisant le suivi-évaluation en Mauritanie avec des dispositions relatives aux normes, outils, techniques, méthodes et procédures , responsabilités institutionnelles iii) Outils de programmations pluriannuelles avec le programme

d'investissement ( PIP), le cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) qui doit donner lieu a une préparation des budgets programmes qui devront être préparé par les ministères sectoriels en collaboration avec le MAED. iv) la loi des finances annuelles et les programmes régionaux de lutte contre la pauvreté dont 5 ont été réalisé et valide (Hodh El Gharbi, Assaba, Brakna, Guidimakha et Trarza) et un en cours de validation ( Hodh Echargui) et trois lances ( Gorgol,Adrar, Tagant). Les PRLP de Nouadibou, Inchiri, Tiris Zemmours et Nouakchott sont programmes sur 2012.

13. les outils de suivi et de reporting qui devraient renseigner sur l'état d'exécution du plan d'action du CSLPIII avec un tableau de suivi des ressources, un tableau de bord trimestriel de suivi des actions prioritaires , la note de synthèse trimestrielle, le rapport intermédiaires, le rapport annuel de mise en œuvre, le rapport d'évaluation du CSLP , la matrice des indicateurs de suivi , le sui de la mise en œuvre. Les principales sources d'informations statistiques pour renseigner la matrice et en dernier les instances de pilotage

### **Financement du CSLP III**

14. L'exécution du plan d'actions nécessite la mobilisation d'un montant évalué à 2 549 212,84 millions d'ouguiyas, soit 9 242,98 millions USD dont 67 % sur budget de l'état et 33 % prive et à ressources rechercher avec les PTFs. L'arbitrage budgétaire constitue une étape cruciale et dans beaucoup de cas le secteur de l'environnement et du développement durable n'est pas place comme prioritaire. Pour permettre à la composante environnement et développement durable de disposer des ressources nécessaires pour impacter sur la croissance, le projet va appuyer le gouvernement à disposer des outils qui vont d'accompagner le processus de budgétisation et d'arbitrage. Dans le cadre d'un partenariat, l'IPE travaillera à mobiliser les PTFs pour les financements additionnels nécessaires à la mise en œuvre effective du CSLP.

### **Justification du Projet**

15. Depuis 2006, le gouvernement de Mauritanie s'est attelle à construire un secteur encore très fragile. La création du Ministère en charge de l'environnement et du développement durable a été un signal fort de la volonté politique de comprendre les opportunités du secteur pour le développement économique et sociale. A partir de là, beaucoup de travaux ont été fait pour disposer des informations stratégiques pour une meilleure prise de décision politique. L'IPE a permis à la Mauritanie de 2007 à 2011 de travailler sur des questions hautement stratégiques lies aux secteurs et qui ont permis aujourd'hui d'inscrire les questions de pauvreté et d'environnement dans le dernier plan d'action du CSLP 2011-2015. Dans le cadre deux premiers phases de son projet en Mauritanie, l'IPE a travailler autour des objectifs de les évidences des liens pauvreté environnement à travers des séries d'études stratégiques, de pointer les secteurs stratégiques ou des pertes économiques sont préjudiciables a l'économie nationale et proposer des outils et instrument pour une meilleure intégration de l'environnement dans les politiques nationales à savoir le CSLPIII, les PRLP, les agenda 21 de l'Assaba,Brakna et le trarza. Le CSLP III décrit ci haut confirme les efforts entrepris en matière de prise en compte de l'environnement des questions de développement dans le document de politique nationale. Le grand défis reste la conversion des actions exprimés en programmes concrets par accompagnement de l'opérationnalisation du CSLP III dans toute sa dimension sectorielle et globale.



16. Cette nouvelle phase du projet est une continuité avec les actions antérieures déjà menés dans le cadre des phases 1 et 2 du projet APE en appui au secteur de l'environnement mais aussi en appui conseil sur les questions de développement durable et d'environnement. A ce titre les requêtes exprimées par le gouvernement en matière d'appui de la cellule du CSLP III cadre parfaitement avec la vision de l'IPE en matière institutionnelle des cadres de politiques nationales. Sur la période du CSLP III, L'initiative Pauvreté – Environnement Mauritanie du PNUD et PNUE entend assister le gouvernement de la Mauritanie sur l'opérationnalisation du CSLP III en lien avec les questions transversales du développement durable et d'environnement à travers un renforcement des capacités des acteurs nationaux en charge du processus de mise en œuvre du CSLP III. Cette assistance technique se fera autour des différentes composantes du schéma opérationnelle du CSLP III axes du volet développement durable et environnement par : 1) Un appui aux dispositifs préalables à mise en œuvre du CSLP III sur les questions de; 2) Une assistance en matière de programmation pluriannuelle sur les questions environnementaux et développement durable, 3) Une contribution à la mise en place d'outils de suivi du CSLP 4) le renforcement des capacités des acteurs en matière de coordination institutionnelle

### **Initiative Pauvreté – Environnement en Mauritanie**

17. L'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire initiée sur la demande du Secrétaire Général des Nations Unies en 2000, affirme que "la dégradation des services environnementaux affecte de manière importante les populations les plus pauvres et constitue parfois la principale cause de pauvreté" (Evaluation des écosystèmes pour le millénaire, rapport de synthèse). Au vu de l'importance des liens entre pauvreté et environnement et du rôle critique de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles pour atteindre des OMD, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) se sont associés en vue d'accompagner les pays en développement dans leur lutte contre la pauvreté et pour le développement durable à travers une meilleure gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

18. Le « Partenariat PNUD-PNUE pour l'Initiative Pauvreté et Environnement (IPE PNUD-PNUE) » a été lancé en 2005 à New York. Cette initiative vise à appuyer les pays en développement pour l'intégration de l'environnement et des liens entre pauvreté et environnement dans leurs processus de planification et de budgétisation et leurs instruments, tels que les plans nationaux de développement, les stratégies nationales pour les OMD, les documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et Programme d'Actions Prioritaires (PAP) associées, les documents de politiques sectorielles et Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) associées... Le programme vise à : (i) mettre en exergue les liens entre la pauvreté et l'environnement au niveau national, (ii) modifier la nature même de la culture et des pratiques décisionnelles en vue d'une meilleure prise en compte des liens Pauvreté – Environnement et (iii) proposer des options et alternatives qui s'offrent aux gouvernements pour le développement durable.

19. Initialement lancée en Afrique dans 7 pays pilotes (le Kenya, la Tanzanie, le Rwanda, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique et l'Ouganda), l'IPE PNUD-PNUE s'est aujourd'hui étendue vers les autres régions du monde (Asie, Europe et Amérique Latine) et 3 nouveaux pays d'Afrique dont le Burkina Faso ont rejoint le programme depuis 2008. Au cours des 2 dernières années, la coopération entre le PNUD et le PNUE a été considérablement renforcée en réponse aux

principes, aux objectifs et aux recommandations de la réforme des Nations Unies. En 2007, le Centre Pauvreté et Environnement PNUD-PNUE a été mis en place pour accompagner ce programme. L'IPE PNUD-PNUE est soutenue par plusieurs partenaires techniques et financiers soucieux de la tendance continue de dégradation de l'environnement et de ses impacts sur le monde et les conditions de vie des populations.

20. Au regard des carences signalées dans les précédentes versions des CSLP en matière d'orientation politique environnementale, de suivi-évaluation des actions environnementales, La Mauritanie a adhéré à l'IPE en 2007, un an après la création de son ministère délégué en charge de l'environnement et du développement durable. La première phase du projet a été lancée en 2007 et a beaucoup travaillé à la production de connaissances sur les liens pauvreté environnement avec la production d'études stratégiques, outils et instruments économiques d'aide à la prise de décision mais aussi au renforcement des capacités du jeune Ministère en charge de l'environnement.
21. Les résultats probants de la première phase du projet IPE Mauritanie seront renforcés par une deuxième phase en 2009, et consolidée par le programme conjoint MDG Fund Mauritanie sur l'intégration de l'environnement dans la gestion locale. Aux regards des deux phases du projet, d'importants résultats ont été atteints surtout en matière de planification stratégique avec un nouveau CSLP III 2011-2015 renforcé sur les questions de pauvreté et environnement sur son axe 2 et 4. Le gouvernement appuyé par le projet IPE et les autres PTFs a exprimé dans ce nouveau document l'importance de placer la gouvernance environnementale au cœur des questions de croissance économique.
22. Les défis demeurent la mise en œuvre des actions exprimées dans ce document cadre de politique, son mode financement, de même que le suivi régulier. Vu l'immensité de la tâche, et la demande du gouvernement, l'IPE entend appuyer le gouvernement dans l'opérationnalisation du CSLP III. Cette assistance technique englobera sur la composante environnement et développement durable:
  - Un appui aux dispositifs préalables à mise en œuvre du CSLP
  - Une assistance en matière de programmation pluriannuelle
  - Une contribution à la mise en place d'outils de suivi du CSLP
  - Le renforcement des capacités des acteurs en matière de coordination institutionnelle

### **Problématique et analyse des liens Pauvreté-Environnement dans les processus politiques de planification en Mauritanie**

23. Depuis 2006, les multiples études qui ont été menées dans le secteur de l'environnement et de la pauvreté ont permis de mettre en exergue le lien étroit entre pauvreté en Mauritanie. Sur ses ¼ désertique, la Mauritanie présente une forte vulnérabilité écologique qui constitue un handicap potentiel au développement économique du pays qui repose principalement sur l'utilisation de ces ressources (Mines, Pêche, Elevage et, dans une moindre mesure l'Agriculture). Par ailleurs, les changements climatiques fragilisent le développement du pays. L'examen des politiques sectorielles mises en œuvre jusqu'à présent, montre la prédominance de modes d'exploitation irrationnels des ressources, et le peu d'attention accordés à la protection de l'environnement. Cela a comme impact une déperdition des ressources estimée en liaison avec les eaux, les forêts, les ressources halieutiques et les sols, ont été évalués dans le cadre d'une étude menée en 2005 à une valeur comprise entre 12,6 et 14, 1% du PIB national avec comme corollaire l'élargissement des poches de pauvreté.

24. Par ailleurs, il a été noté une insuffisance dans l'appropriation par les décideurs politiques des documents stratégiques d'importance (PANE, PAN-LCD, Stratégie biodiversité, Stratégie Energie/ Pauvreté) et des obligations liées aux conventions internationales (ex : biodiversité) ainsi que le faible niveau d'information, de sensibilisation et d'implication des acteurs locaux à la base, pourraient expliquer l'échec de ces politiques. D'autres contraintes sont d'ordre institutionnel, juridique, technique, méthodologique et financier entravant aussi le développement durable. En matière d'outils programmatiques le pays fait face à un manque d'outils et d'instruments de programmation surtout dans le secteur de l'environnement et du développement durable.
25. En soutien aux efforts actuels, le gouvernement a réussi recentrer cette problématique au cœur de sa politique nationale. C'est ainsi que les efforts déployés en matière de plaidoyer ont permis de développer ce nouveau CSLP III dont l'ensemble des axes ont pris en compte les questions environnement lutte contre la pauvreté, et le capital naturel comme moteur de croissance durable. Dans l'axe 2 et 4 du CSLP 3, la volonté de faire du capital naturel un moteur de la croissance a été clairement exprimé par le gouvernement.

### **Consistance et alignement du projet avec les priorités nationales et plans**

26. Le projet va soutenir la vision nationale en matière de développement économique et sociale. Cette nouvelle phase du projet sera exécutée en coordination avec la cellule en charge du CSLP III. L'IPE 3 va appuyer l'opérationnalisation de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté qui est en fait le cadre de référence de toutes politiques de développement dans le pays. Par ailleurs, les actions qui seront menées dans le cadre de ce projet incluent la fourniture d'assistance technique pour les outils de programmation pluriannuelle et aussi l'élaboration des programmes de lutte contre la pauvreté.

### **Consistance du projet avec les stratégies et programmes des Nations Unies PNUD et du PNUE.**

27. Le projet est en consistance avec les stratégies et objectifs du système Nations Unies, PNUD et du PNUE. Dans le cadre de l'UNDAF, le projet devrait contribuer aux résultats de l'axe 3 de coopération sur # l'amélioration de la gouvernance environnementale et l'utilisation rationnelle des ressources #. L'appui à l'opérationnalisation du CSLP devrait contribuer à l'atteinte des priorités et les objectifs nationaux en matière de développement, amélioration de la gouvernance environnementale et utilisation rationnelle des ressources naturelles dans l'optique de la réduction de la pauvreté et des risques environnementaux y compris les changements climatiques.

Le projet s'aligne aussi sur les objectifs visés dans le programme pays du PNUD (CPD) en matière de gouvernance environnementale mais aussi le CPAP. Par ailleurs le projet s'inscrit en droite ligne avec les objectifs du programme de travail de l'UNEP(POW) sur l'intégration de la gestion durable des écosystèmes dans les plans de développement locaux dont les résultats attendus sont une meilleure compréhension de l'importance des écosystèmes et de leur gestion pour une atteinte des objectifs de développement, de même que le renforcement des capacités nationales pour une meilleure intégration de la gestion des écosystèmes dans les plans de développement et les processus de planification.

## **Coordination avec les autres initiatives et projets en cours**

28. Le projet a été développé en consultation avec les autres partenaires qui travaillent dans le domaine du développement durable et la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement en Mauritanie. Pour renforcer l'impact du projet, des collaborations et partenariat seront ficeler avec d'autres projets et initiatives qui appui la mise en œuvre du CSLP III sur sa composante développement durable. Cela inclue :
- ✓ Un partenariat avec UN habitat sur le projet # villes et changements climatiques # dont l'objectifs est d'assister les villes à faire face aux risques des changements climatiques
  - ✓ Le grand projet du gouvernement sur la ceinture verte de Nouakchott
  - ✓ Le programme d'appui aux secteurs productifs à savoir (la pêche, les mines, l'agriculture, l'artisanat, pétrole)
  - ✓ Le programme ART gold qui travaille sur la gouvernance territoriale
  - ✓ Partenariat avec la Banque mondiale avec les projets de la banque mondiale sur les investissements dans le secteur de l'environnement et des ressources naturelles.
  - ✓ Partenariat avec le parlement et le réseau national sur l'environnement
  - ✓ Le programme travaillera en étroite collaboration avec l'ensemble des secteurs productifs pour s'assurer de la bonne exécution des actions exprimes dans le CSLP III.
  - ✓ Pole stratégique de Dakar du PNUD en matière de conseil en politique de développement
  - ✓ Autres projets de PTFs en Mauritanie sur les stratégies nationales

## **Valeur ajoutée du projet**

29. Loge au MAED, le projet apportera un appui consistant pour l'opérationnalisation du CSLP III. Cette assistance sera technique et financière surtout dans le suivi de la mise en œuvre de l'ensemble des activités sur le volet environnement et développement durable et aussi dans les différents secteurs en lien avec l'environnement. En s'alignant sur le schéma opérationnel du CSLP III, le programme travaillera à apporter l'ensemble des outils et instruments pour l'opérationnalisation du CSLP III surtout sur sa partie environnement et développement durable.

## **Analyse des parties prenantes**

30. Le Ministère délégué auprès du premier Ministre en charge de l'environnement et du développement durable est chargé des questions de gouvernance environnementales. Ce ministre est délégué auprès du premier ministre pour prendre en charge les questions stratégiques. Le MEDD a eu à piloter les deux premières phases du programme IPE en Mauritanie et s'est bonifié depuis sa création dans les aspects d'organisations. Le Ministère des affaires économiques et du développement est en charge des politiques de développement du pays. Il élabore et met en œuvre les stratégies et politiques nationales de même que les investissements et suivi des projets.

Parties prenantes	Rôles et responsabilités
MAED	
MEDD	
Direction du CSLP	
Ministère du pétrole et de l'énergie	
Ministère de la pêche	
Le parlement/ assemble nationale	
Ministère de l'agriculture et de l'élevage	
Ministère des mines	
Ministère de l'éducation	
Ministère de la sante	
Ministère de la décentralisation	
Ministère de l'habitat	
Société Civile	
Associations des Municipalités, Mairie et CUN	
Universités	
Secteur prive	

## II.1. Objectif global du projet, Effets, Produits et Activités

31. L'objectif global de l'IPE-Burkina est d'apporter une assistance technique et financière pour une meilleure opérationnalisation du CSLP III au niveau national sur le volet développement durable et environnement. Les objectifs spécifiques sont :

- ❖ **Objectif 1** : Un appui aux dispositifs préalables a mise en œuvre du CSLP III sur les questions de développement durable et d'environnement
- ❖ **Objectif 2** : Une assistance en matière de programmation pluriannuelle sur les questions environnementaux et développent durable
- ❖ **Objectif 3** : Une contribution à la mise en place d'outils de suivi du CSLP sur s composante environnement et développement durable
- ❖ **Objectif 4** : Le renforcement des capacités des acteurs en matière de coordination institutionnelle

32. **Objectif 1 : Un appui aux dispositifs préalables a mise en œuvre du CSLP III sur les questions de développement durable et d'environnement.** La mise en œuvre effectif du CSLP III demande une sensibilisation des départements sectoriels sur ce cadre ; programmatique mais aussi les impacts d'un bon suivi de sa mise en œuvre. Dans le cadre de l'environnement et du développement durable un certain nombre de produits devront permettre d'accroître la sensibilisation et l'information des différents acteurs sur le contenu et la vision du CSLP. **Produit 1** : Sensibilisation des différents départements sectoriels de la transversalité des problématiques environnementales, les défis et le cadre de suivi propose dans le CSLP III est assurée. A cet effet des réunions/ateliers/formations de sensibilisation seront organisé pour

les départements ainsi que des formations sur le dispositif de suivi évaluation du CSLP III. Des Ateliers de formation des parlementaires environnement et la sensibilisation des élus locaux sur le dispositif CSLP III, sur la composante Environnement et Développement durable sur le CSLP III, défis de sa mise œuvre seront aussi organisés.

**33. Objectif 2 : Une assistance en matière de programmation pluriannuelle sur les questions environnementales et développement durable**

**Produit 1.** Des outils de planification budgétaire sont disponibles pour le secteur de l'environnement et du développement durable : à travers un programme national d'investissement dans le secteur de l'environnement et du développement durable. A cela s'ajouteront le CDMT pour le secteur de l'environnement et les CDMTs des autres secteurs productifs en rapport avec les ressources naturelles. Aussi l'Elaboration de la loi des finances annuelles pour les secteurs productifs et de l'environnement Développement des PRLPs pour les régions de Nouakchott et Nouadhibou.

**Produit 2 :** Les capacités des cadres nationaux sur les questions de développement durable et pauvreté environnement sont renforcées sur les questions de DD par la formations des élus locaux sur les outils de planification urbaine y compris la production des profils d'habitat Mais aussi l'appui aux parlementaires de l'environnement pour une meilleure prise de décision pendant le vote budgétaire annuel et l'assistance sur les questions de Changement climatiques et la protection du cordon dunaire.

**34. Objectif 3 : Une contribution à la mise en place d'outils de suivi du CSLP sur la composante environnement et développement durable**

**Produit 1 :** Des tableaux mensuels pour le secteur de l'environnement et les secteurs productifs sont développés : Tableau de bord mensuel de suivi du secteur environnement et tableau de bord pour le suivi trimestriel sont élaborés.

**Produit 2.** Les informations statistiques sur le secteur de l'environnement et du développement durable sont disponibles par la mise en place de Base de données sur l'environnement mais aussi un travail de coordination avec les statistiques services.

**35. Objectif 4 :** Le renforcement des capacités des acteurs en matière de coordination institutionnelle

**Produit 1.** Les capacités des cellules environnementales places aux niveaux des départements productifs sont renforcées a travers des

Formations des cellules environnementaux des ministères et secteurs productifs sur les aspects environnementaux pauvreté et sur d'autres thématiques pertinentes.

**Produit 2.** La coopération en matière de développement durable et environnement est promue avec des visites d'échanges et collaboration sud-sud avec des pays amis sur les questions de CC, budgétisation sensible à l'environnement

**Produit 3.** L'appui aux instances de pilotage du CSLP III, de coordination du projet et la participation des points focaux des secteurs productifs est assure : Réunion du comité de pilotage et le suivi des projets. Cellule de coordination du projet

## Stratégie de mise en œuvre

36. Pour réduire les risques possibles qui pourraient réduire l'impact du projet, les mesures suivantes seront prises :

- Une stratégie de plaidoyer et communication du Programme IPE-Mauritanie sera élaborée. Celle-ci mettra l'accent sur l'aspect stratégique du projet, ses effets, son impact et ses produits attendus. Les partenaires et les acteurs doivent bien comprendre la nature dudit programme, et sa place dans le contexte politique dans lequel la phase 3 démarre. Un travail de partenariat avec la cellule du CSLP sera fait pour aider à rapprocher le projet des autres départements sectoriels
- L'identification et la mobilisation d'ambassadeurs (champions) du programme IPE-Mauritanie soit l'identification de personnalités capables de mobiliser et influencer les décideurs et les groupes d'intérêt qui se sentent accusés ou menacés qui mettent en avant leurs intérêts immédiats. Le plaidoyer doit anticiper ces réactions, montrer et démontrer les avantages des actions programmées pour les pauvres et pour la nation à moyen et long terme, par opposition à la politique de court terme.
- La mise à disposition de formations, de visites d'échange et la mise en relief des retombées positives de l'implication des responsables politiques clés pour leurs départements ou structures respectives pour assurer leur motivation pour appuyer le programme IPE- Mauritanie.

Le coordinateur national Pauvreté – Environnement sera logé au niveau du département en charge du CSLP III et rattache au MAED. Il travaillera en étroite collaboration avec le directeur du CSLP III et apportera l'ensemble des appuis techniques pour une mise en œuvre effective du CSLP III.

## II.3. Risque et durabilité du projet

Tableau 1 :

RISQUES PROBABLES	CATEGORIE	REPONSE
A completer	POLITIQUE	A completer
A completer	STRATEGIQUE	A completer
A completer	OPERATIONNEL	A completer
A completer	NATURELLES	A completer

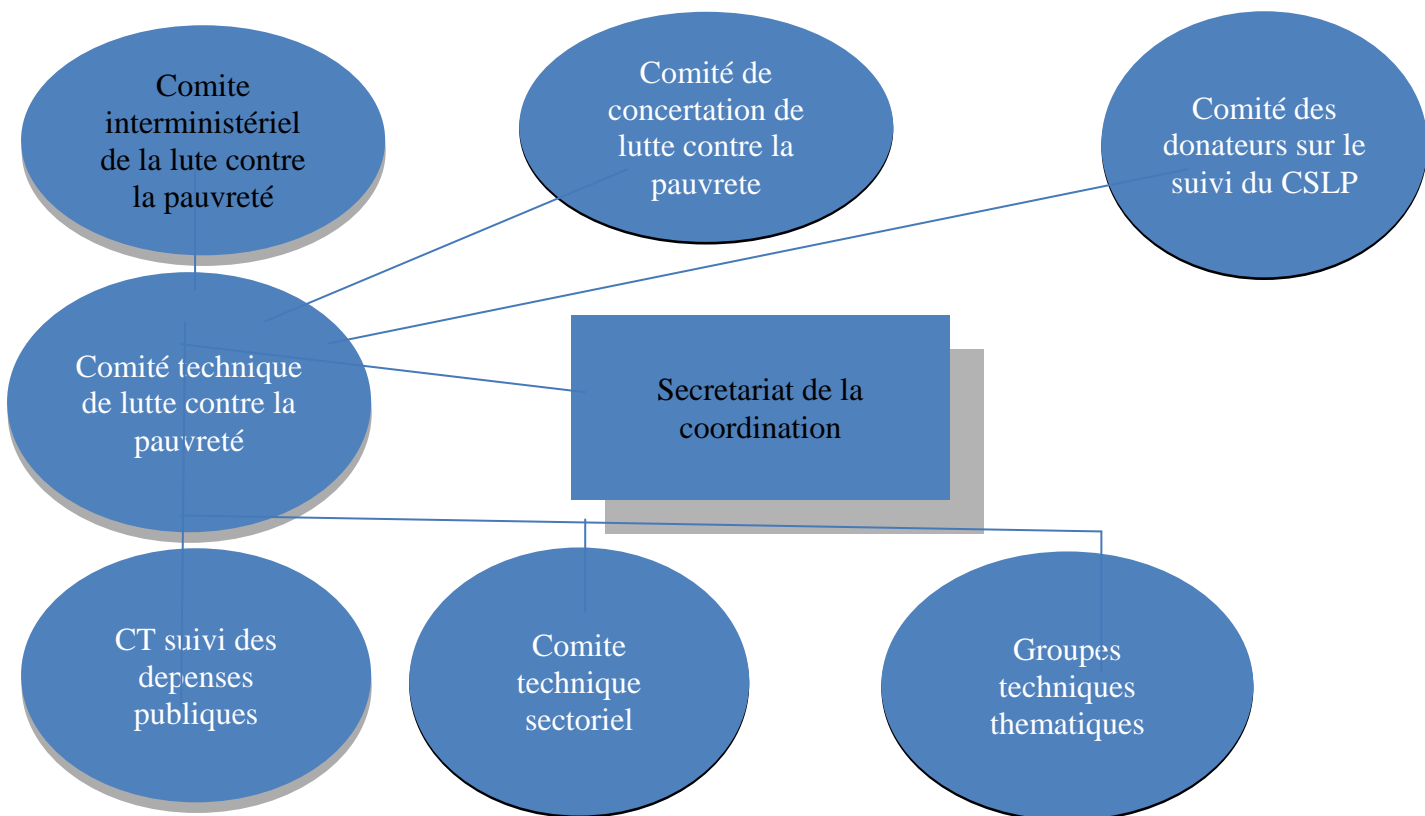
### PARTIE III : Arrangements de Gestion et de Coordination

#### Modalités de mise en œuvre

37. Le projet sera mis en œuvre selon la modalité d'exécution nationale (NEX) des programmes arrêtés conjointement par le PNUD et le Gouvernement de Mauritanie. La mise en œuvre du programme sera assurée par l'Unité de coordination du programme IPE-Mauritanie travaillant en étroite collaboration avec la Direction du CSLP III. L'ancrage du projet se trouve au MAED mais travaillera en étroite collaboration avec le MEDD et les autres ministères sectoriels comme les mines, la pêche, le pétrole etc....

Cette troisième phase du projet sera ancre au MAED contrairement aux deux précédentes phases qui ont travaillé à renforcer le MEDD dans sa stratégie de prise de décision et d'intégration de l'environnement dans les politiques nationales. Conscient du fait que les questions environnement pauvreté ont été abien intégré dans le CSLP III, le gouvernement et les partenaires se sont lances le défis de bonne mise en œuvre. Il sera ainsi question d'appuyer la direction du CSLP III dans ce travail. La direction du CSLP III mettra à disposition les locaux et les équipements de bureau nécessaires au fonctionnement du projet. Le projet travaillera avec les différentes structures en charge du CSLP est décrite dans le schéma ci-dessous :

#### Dispositif institutionnel pour le suivi de la mise en œuvre du CSLP

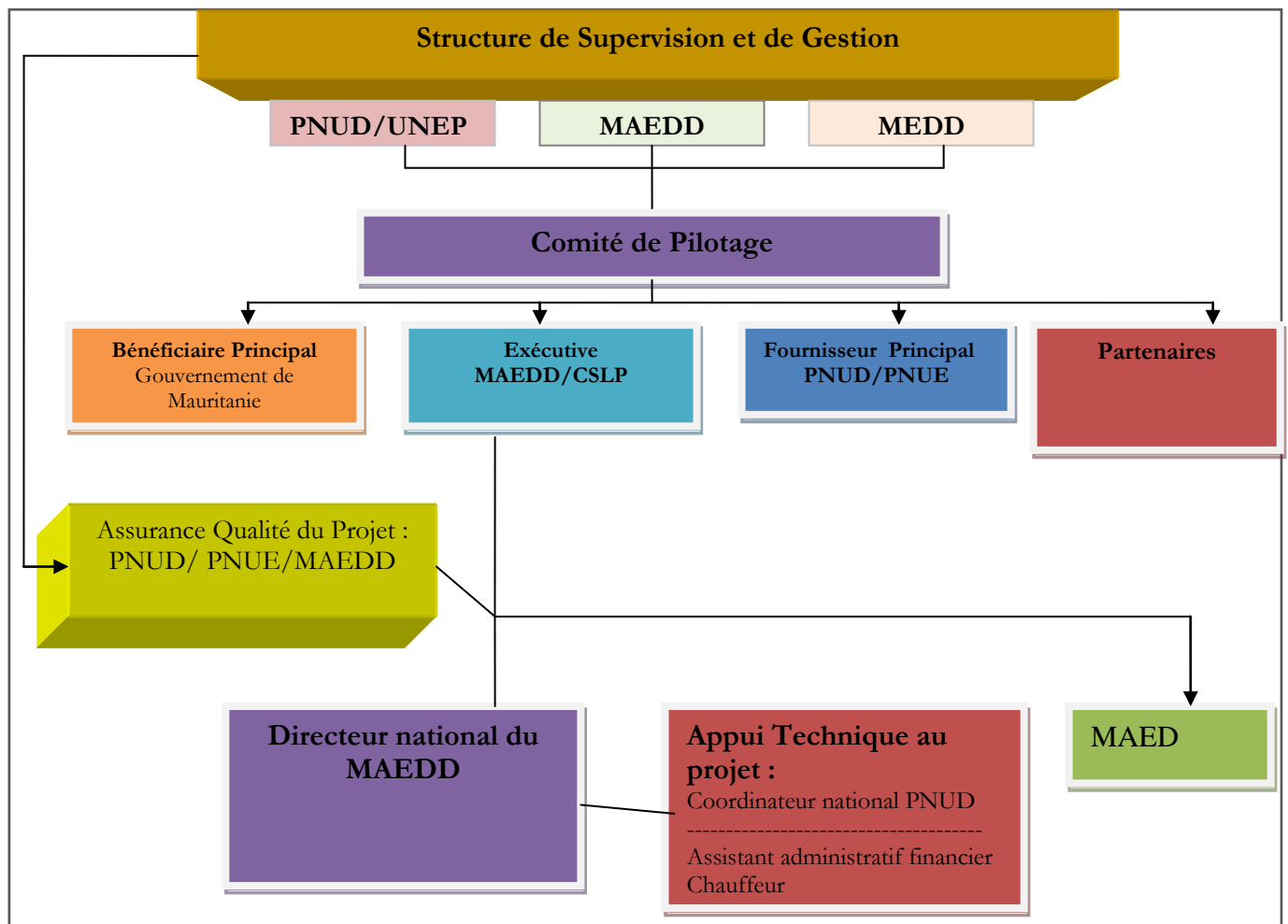




### 38. Le comité de pilotage

Le Comité de Pilotage est l'organe de direction, de prise de décision, d'appui - conseil, de suivi et de contrôle de la mise en œuvre de l'IPE-Mauritanie. Conformément à la réglementation en vigueur, il a pour fonction de :

- Réviser et approuver les plans de travail trimestriels ;
- Evaluer l'état d'avancement préparé par le CNP ;
- Conduire les revues annuelles du projet ;
- Examiner les problèmes d'exécution éventuels et se prononcer sur les ajustements nécessaires ;
- Approuver les révisions substantives et budgétaires ;
- Examiner les rapports d'étapes et autres produits issus de la mise en œuvre du projet ;
- Faire le suivi des différentes étapes de mise en œuvre du projet ;
- Faire des recommandations à l'attention de l'Unité de coordination et plus précisément à l'attention du (de la) coordonnateur (trice) du projet et des différents partenaires intervenant dans la vie du projet.
- En accord avec l'approche programme, tous les projets du portefeuille sont placés sous la supervision d'un unique comité de pilotage.



Ce choix est dicté par le souci de s'assurer de la cohérence de l'ensemble des interventions menées dans le domaine, l'adéquation continue des interventions avec les plans d'action de l'institution partenaire, la mise en synergie des différentes interventions pour un meilleur impact et une coordination renforcée, et une communication soutenue sur les activités en cours et les résultats attendus.

Le comité de pilotage est composé de :

**Représentants du Gouvernement :**

Présidente

la Secrétaire Générale du Ministère de l'Environnement et du développement durable

Membres

un représentant du Premier Ministère ;

un représentant du MAED

Un représentant du Ministère de l'Agriculture et de l'élevage

Un représentant du Ministère des pêches

Un représentant du Ministère des Mines,

Un représentant du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation -(MATD) ;

Un représentant du Ministère du pétrole

Un représentant du Ministère de la Santé (MS) ;

Un représentant du Ministère de l'éducation

.....

.....

**Partenaires sociaux :**

Deux représentants des Organisations de la société civile ;

Un représentant du Secteur privé notamment la Chambre des métiers d'artisanat et la Chambre de commerce et d'industrie ;

.....

**Partenaires techniques et financiers :**

Le PNUD et représentant de l'IPE PNUD-PNUE en Mauritanie

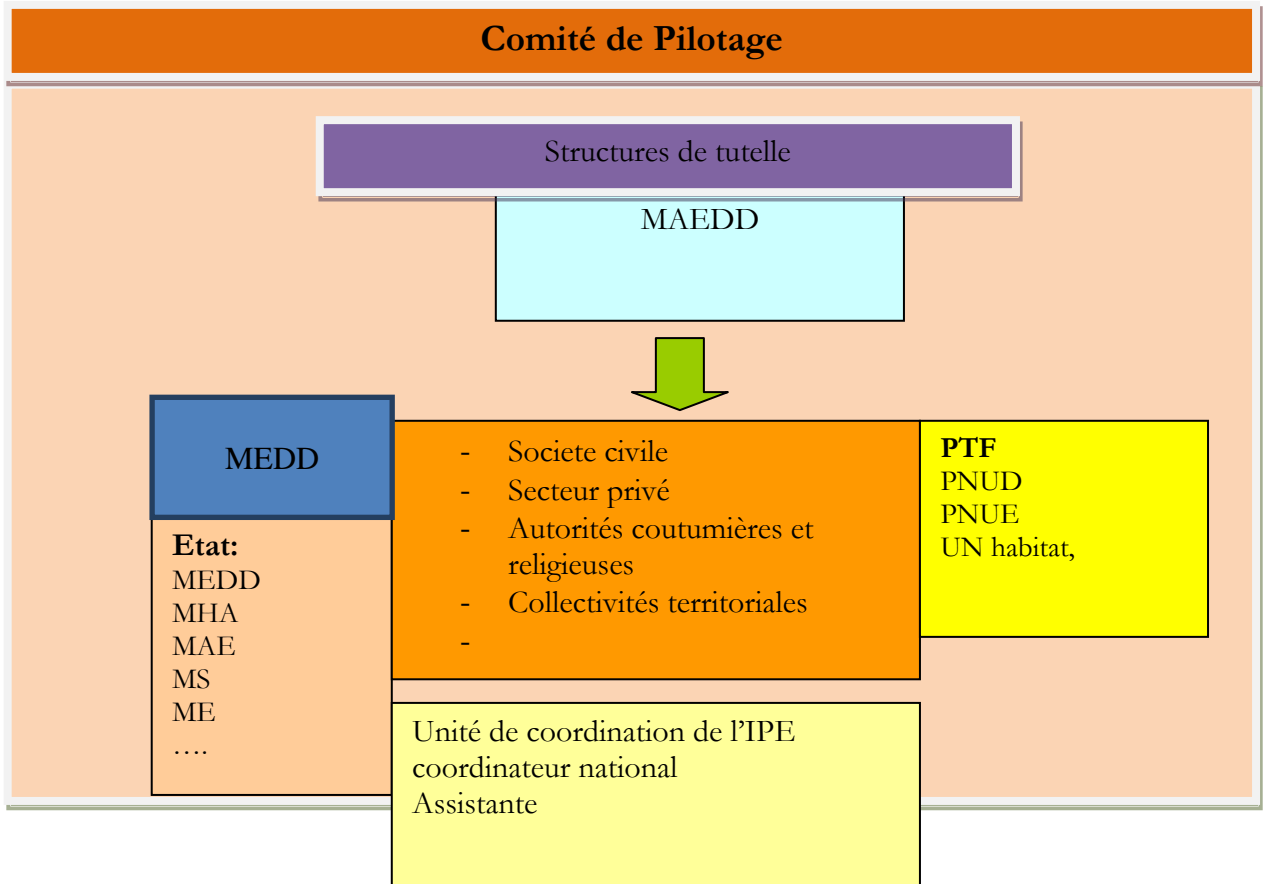
Le chef de file des PTF environnement

Le comité de pilotage se réunit statutairement en début de chaque trimestre. Il peut se réunir à tout moment sur demande motivée (justifiée) du président/ présidente CNP ou de l'un de ses membres sur convocation de son président pour examiner et statuer sur les questions urgentes.

III.3. Cadre institutionnel

26. La tutelle du Programme est assurée par le MAED avec une collaboration étroite avec le MEDD. Le MAEDD assura la fonction d'assurance qualité avec les partenaires techniques et financiers. L'organigramme ci-après détaille les différentes parties prenantes du projet.

### 39. Le comité de pilotage



Agence d'exécution du Programme : Unité de coordination du programme

La fonction d'agence d'exécution du Projet sera assurée par une Unité de coordination du programme (UCP) sous la responsabilité du ministère de tutelle technique et administrative. L'UCP a la responsabilité morale, financière et organisationnelle de conduire le projet à bonne fin, en termes de résultats et de respect des délais. L'UCP est à la fois le cerveau et le levier par lequel le système Gouvernement/PTF/Bénéficiaires est appelé à remplir toutes les obligations prévues au projet en vue des résultats escomptés : La gestion journalière liée à la mise en œuvre des activités du programme ;

La préparation des plans d'actions trimestriels et annuels et des dispositions pour le suivi et l'évaluation des activités qui y sont liées ;

Le support technique au MAED et au MEDD sur les questions pauvreté - environnement (accompagnement des processus liés au CSLP III et à la planification sectorielle et décentralisée) ;

La provision d'un appui et conseil technique pour la mise en œuvre et l'exécution du programme (ex. la préparation des termes de référence pour le recrutement de consultants, le suivi et coordination des activités de programme...) ;

La préparation des appels d'offres pour la fourniture d'équipements ou de services à soustraiter conformément aux procédures NEX ;

Le paiement des factures sur la base des reçus - certifiant que les marchandises et/ou les services ont été dûment livrés/exécutés - et de demandes de paiements directs soumises à l'unité des finances du PNUD conformément aux procédures NEX ;

La préparation de rapports trimestriels et annuels détaillés concernant les progrès et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme ainsi que la situation financière;  
La préparation du rapport final de mise en œuvre du programme ;

L'exécution de toute autre tâche jugée pertinente et utile par l'UCP et le comité de pilotage de l'IPE Mauritanie. L'UCP est logée au MAEDD qui a la responsabilité en Mauritanie de la promotion et de la veille pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'une part et la mise en cohérence des cadres de planification en matière d'environnement et de développement durable d'autre part. Il fait figure d'interlocuteur auprès des partenaires techniques et financiers, partenaires gouvernementaux sur tous les aspects liés à la programmation et planification stratégique. L'UCP tiendra des réunions internes, dont celles destinées à l'élaboration du plan opérationnel annuel et de plans de travail trimestriels et à l'examen des différents rapports d'activités. L'UCP mettra en place une équipe légère qui va avoir la responsabilité de la gestion quotidienne du Programme et sera composée de:

Direction du CSLP III: qui a la responsabilité de la formulation des politiques de réduction de la pauvreté et qui assure notamment la direction du comité technique chargé de la formulation de la CSLPIII et qui coordonne les politiques sectorielles. Il est membre de l'unité de coordination en tant qu'acteur clé du plaidoyer politique et du contrôle qualité du projet et de son intégration dans les politiques nationales.

Coordinateur National de Projet : est un fonctionnaire désigné par l'institution nationale partenaire en son sein. Il gère le projet au quotidien au nom du partenaire de mise en œuvre et, à ce titre, il est le seul habilité à engager les dépenses par le biais de demandes de paiement direct documentées. Il est redevable devant le comité de pilotage de l'atteinte des résultats. Il travaille au sein du MAEDD et en collaboration directe avec le MEDD pour assurer la mise en œuvre du programme. En plus de la supervision générale, il assumera les fonctions de responsable du suivi - évaluation du projet. La préparation des plans de travail du projet, et des rapports y compris des dispositions pour le suivi et l'évaluation des activités qui y sont liées ; l'exécution de toute autre tâche jugée pertinente et utile par l'UCP et le comité de pilotage de l'IPE Mauritanie.

L'Assistant(e) administratif et financier : est chargé (e ), sous la responsabilité du coordinateur national, de (i) tenir le secrétariat lors des différentes réunions du projet et rédiger les procès-verbaux de réunion, (ii) préparer les correspondances, courriers ou tout autre document qui lui sera soumis (saisie, impression, photocopie, reliure, etc...), (iii) classer et archiver des documents, gérer et sauvegarder la documentation physique et informatique, (iv) contribuer à la préparation des missions des partenaires du projet et plus particulièrement les partenaires directs (IPE-Afrique, Bailleurs, Institutions internationales chargées des formations, Consultants), (v) élaborer des rapports comptables conformément aux recommandations du manuel de procédures de l'exécution NEX, (vi) tenir les documents comptables ; (vii) assurer l'exhaustivité et l'exactitude des comptes comptables et (viii) Assurer l'approvisionnement et la gestion des consommables.

#### 40. Suivi et évaluation

Le suivi -évaluation du Programme se fera sur la base d'un dispositif de S/E préparé et adopté en début de phase 1. Ce dispositif comportera entre autres un tableau de bord et un jeu d'indicateurs de performance pour jauger l'efficacité de la mise en œuvre du programme. En outre, il contribuera à mesurer ses effets à moyen et long terme, à assurer le suivi de l'intégration effective de l'environnement dans les processus de planification et de budgétisation, du verdissement de l'économie nationale et des effets à long terme sur la pauvreté. Il permettra de collecter, traiter, et analyser les informations et les données en vue de mesurer l'impact, les effets et la performance des activités. De plus, ce suivi évaluation

permettra d'améliorer la circulation de l'information et facilitera l'actualisation des calculs de coûts de toutes les activités réalisées. Le suivi journalier de la mise en œuvre sera de la responsabilité du Coordonnateur du Programme, sur la base du Plan de travail annuel commun et des indicateurs. L'Équipe du Programme informera des retards ou difficultés rencontrés pendant la réalisation, pour que l'appui approprié ou mesures correctives puissent être adoptés à temps et de façon efficace. Le cadre logique, le cadre de suivi évaluation et les plans de travail font partie intégrante du dispositif de suivi - évaluation qui au niveau décentralisé doit comporter une composante " suivi participatif " destinée à encadrer les collectivités territoriales dans leur auto - évaluation en matière d'intégration de l'environnement au niveau décentralisé. L'UCP veillera à déterminer les actions de suivi et d'évaluation faisant appel éventuellement à une expertise spécifique en dehors de son équipe et à préparer les dossiers techniques à cette fin.

#### **41. Dispositif de suivi – évaluation**

Suivi d'exécution (des responsabilités et des événements) : un calendrier détaillé des réunions de revue du projet sera développé par l'Unité de coordination du programme, en consultation avec les partenaires engagés dans la mise en œuvre de l'IPE-Mauritanie et les représentants des parties prenantes. Il sera incorporé au rapport de démarrage du programme. Un tel calendrier inclura : (i) des chronogrammes indicatifs pour les réunions du Comité de pilotage, les rencontres de l'Unité de coordination du Programme, les réunions de l'équipe de gestion du Programme, et (ii) des activités de suivi et d'évaluation liées au projet, notamment les actions programmées et les dates buttoirs de délivrance des rapports des diverses études commanditées.

Suivi journalier de la mise en œuvre : il est mis en œuvre sous la responsabilité du Coordonnateur du Programme, sur la base des Plans de travail trimestriels. L'Équipe de Projet informera le bureau local du PNUD des retards éventuels ou des difficultés rencontrées, pour que l'action appropriée soit menée ou les mesures correctives apportées à temps et de façon efficace.

Suivi périodique de la mise en œuvre : Le suivi périodique de la mise en œuvre sera assuré par le bureau du PNUD au Burkina, à travers des réunions régulières de l'équipe de l'IPE-Mauritanie (UCP, PNUD) ou à une fréquence plus rapprochée si nécessaire, et des téléconférences impliquant le Bureau IPE-Afrique basé à Nairobi. Cela permettra aux partenaires d'être constamment à jour de l'évolution du projet, et d'en assurer un suivi rapproché.

Rapports de suivi : Le Coordonnateur du Programme, en collaboration avec les membres de l'équipe de l'IPE-Mauritanie, est responsable de la production et de la ventilation des rapports suivants, qui font partie du processus de suivi :

#### **42. Rapport de Démarrage (RD)**

Un Rapport de démarrage sera préparé immédiatement après la réunion de démarrage de la phase 1. Il inclura un Plan de Travail détaillé de la première année, divisé en calendriers trimestriels qui détaillent les activités et les indicateurs de progrès qui guideront la mise en œuvre pendant la première année du projet. Ce rapport inclura également le budget détaillé du projet pour la première année de mise en œuvre, préparé sur la base du Plan de travail annuel.

Le Rapport de démarrage inclura plus de détails sur les rôles institutionnels, les responsabilités, les actions de coordination et les mécanismes de réaction des partenaires impliqués dans le projet. Un point sera fait sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme et des activités de démarrage et une mise à jour des conditions externes ayant

changé et qui pourraient affecter la mise en œuvre du programme. Le rapport sera mis à la disposition des membres du Comité de pilotage qui l'apprécieront.

#### **43. Rapports trimestriels de mise en œuvre**

Des rapports faisant l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme et mettant en exergue les principaux acquis et les difficultés rencontrées seront élaborés par le coordonnateur de l'IPE-Mauritanie, examinés par les membres de l'UCP puis transmis au bureau local du PNUD avec copie au PNUE, au MAED

#### **44. Rapport annuel du projet (RAP)**

Le rapport annuel est une exigence et doit être fourni au Comité de pilotage du Projet pour examen et approbation. Il se trouve être également une conditionnalité du PNUD car faisant partie du suivi et du contrôle de la gestion des projets par le bureau local PNUD. Il s'agit d'un rapport d'autoévaluation par l'équipe du projet pour refléter le progrès réalisé sur la base du Plan de travail annuel du programme et pour évaluer ses performances et son évolution vers l'atteinte des résultats attendus. Le format du RAP est flexible, mais il devra inclure les informations suivantes: Une analyse des performances du programme pour la période sous rapport, y compris les apports réalisés et, là où c'est possible, il devra fournir des informations sur le niveau d'atteinte des résultats ;

Les contraintes éventuelles rencontrées qui s'opposent à l'atteinte des résultats et leurs causes avec suggestion de recommandations ;

Les trois contraintes majeures (au maximum) à l'atteinte des résultats ;

Le niveau d'exécution du budget ;

Les leçons apprises ;

Les recommandations claires pour l'orientation future afin de régler les problèmes majeurs qui empêchent une bonne mise en œuvre du projet ;

Le Plan de travail de l'année suivante.

Rapport Final du Projet

#### **45. Rapport final du projet (RAP)**

Pendant les trois mois derniers du programme, l'équipe du programme préparera le Rapport final du projet. Ce rapport compréhensif synthétisera toutes les activités, résultats et rendements du projet, les leçons apprises, les objectifs atteints / non atteints, les structures et systèmes de mise en œuvre, etc. et sera le constat final des activités du programme pendant sa durée d'exécution. Le rapport recommandera aussi des actions à mener pour assurer la pérennisation et la réplique des activités du programme. Ce rapport sera présenté au Comité de pilotage avant sa remise officielle aux Autorités nationales, au PNUD et à l'IPE PNUD-PNUE. Ce rapport sera accompagné par toute la production intellectuelle significative faite tout au long du Programme et qui capitalise les acquis de celui-ci. Le rapport précisera également la structure qui recevra les biens et capitaux du projet.

#### **46. Rapports financiers pour les fonds IPE PNUD-PNUE**

Le PNUD soumettra à l'IPE PNUD-PNUE les rapports financiers d'Atlas concernant la contribution de l'IPE PNUD-PNUE (rapports provisoires trimestriels, CDR annuels et rapport final et à la fin du projet).

#### **47. Audit**

Les contributions du PNUD et de l'IPE PNUD-PNUE seront soumises exclusivement aux procédures de vérification internes et externes des comptes prévues par le règlement financier, les règles de gestion financière et les directives en vigueur propres à ces deux institutions. Si un rapport de contrôle du conseil des auditeurs du PNUD adressé à son Administration contient des observations relatives à ces contributions, une telle information sera communiquée au PNUE au plutôt. La contribution du Gouvernement sera soumise exclusivement aux procédures de contrôle et de vérification en vigueur en Mauritanie. Les rapports ou informations issus de ces vérifications ne pourront être transmises au PNUD ou au PNUE sans l'accord notifié du MAEDD

#### **48. Evaluation du projet :**

Une mission d'évaluation externe procédera à l'évaluation du projet au terme de son exécution (sur les fonds suivi -évaluation mis à disposition dans le cadre du projet).

#### **49. Contexte Légal**

L'administration globale du projet sera régie par les règles et procédures du PNUD, contenues dans le Manuel de Programmation et dans le contexte politique défini par le Conseil d'Administration. Le présent document de projet fait partie des instruments d'appui visé dans l'accord type d'assistance de base, conclu entre le Gouvernement de Mauritanie et le Programme des Nations Unies pour le Développement.

#### **50. Modifications du projet**

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document de projet qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD à condition que ce dernier ait l'assurance que les autres signataires du document de projet n'ont pas d'objection à l'égard des changements proposés : Les révisions ou additions à n'importe quelle annexe du Document du Projet; Les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les résultats et les activités d'un projet, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou aux augmentations de coûts dues à l'inflation; Les révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement de la fourniture des apports prévus d'un projet, l'accroissement, dû à l'inflation, des dépenses d'experts ou d'autres frais, en fonction de la souplesse financière de l'organisme.

#### **51. Achèvement du projet**

Lorsque toutes les activités relatives au programme IPE-Mauritanie auront été achevées, le PNUD et le Gouvernement en informeront l'IPE PNUD-PNUE.

Nonobstant l'achèvement du projet, le PNUD conservera le solde inutilisé des paiements jusqu'à ce que tous les engagements pris aux fins de la réalisation du programme aient été réglés et jusqu'à ce qu'il soit mis fin méthodiquement aux dites activités.

Si le solde inutilisé des paiements est insuffisant pour couvrir les engagements susmentionnés, le PNUD en informera l'IPE PNUD-PNUE et le Gouvernement afin de convenir de la façon de les régler.

Le solde des paiements qui n'aura pas été dépensé après le règlement desdits engagements est utilisé par le PNUD au bénéfice du MAEDD, en consultation avec l'IPE PNUD-PNUE.

## Section 3 : Plan de travail commun et budget

Plan de travail annuel    Année 2012

PRODUITS ATTENDUS & ACTIVITÉS DE SUIVI	Activités clefs/Cibles annuelles des produits	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.		Source des fonds	Description du budget	Montant (USD)
<b>Composante 1: Un appui aux dispositifs préalables a mise en œuvre du CSLP III sur les questions de développement durable et d'environnement</b>									
<b>Produit 1 :</b> Sensibilisation des différents départements sectoriels de la transversalité des problématiques environnementales, les défis et le cadre de suivi propose dans le CSLP III est assurée	1.1 réunions/ateliers/formations de sensibilisation sera organisé pour les départements ainsi que des formations sur le dispositif de suivi évaluation du CSLP III					PEI/MEF/MEDD	PNUD/PEI/GoV		15 000
	1.2 Atelier de formation des parlementaires environnement sur le CSLP III, défis de sa mise œuvre					PEI/MEF/MEDD	PNUD/PEI/GoV		15 000
	1.3 Atelier de formation / partenariat du secteur privé et des banques sur les objectifs des secteurs productifs inscrits dans le CSLP III					PEI/MEF/SP	PNUD/PEI/GoV		15 000



	1.4. Sensibilisation des élus locaux sur le dispositif CSLPIII sur la composante Environnement et Développement durable						PNUD/PEI /GoV		5 000
<b>Sous Budget Total composante 1</b>									<b>5 0 000</b>
<b>Composante 2: Une assistance en matière de programmation pluriannuelle sur les questions environnementaux et développement durable</b>									
<b>Produit 1. Des outils de planification budgétaire sont disponibles pour le secteur de l'environnement et du développement durable</b>	1.1. Un programme national d'investissement dans le secteur de l'environnement et du développement durable					PEI/MEF/MEDD	PNUD/PEI /GoV		60 000
	1.2. Le CDMT pour le secteur de l'environnement est développé					PEI /MEDD	PNUD/PEI /GoV		15 000
	1.3. CDMTs des autres secteurs productifs en rapport avec les ressources naturelles.					PEI/Ministères	PNUD/PEI /GoV		25 000
	1.4. Elaboration de la loi des finances annuelles pour les secteurs productifs et de l'environnement					PEI/MEF	PNUD/PEI /GoV		20 000
	1.5. Développement des PRLPs pour les régions de Nouakchott et Nouadhibou					PEI/PEI/MEF	PNUD/PEI /GoV		35 000
<b>Produit 2. Les capacités des cadres nationaux sur les</b>	2.1. Formations des élus locaux sur les outils de planification urbaine y compris la production des profils d'habitat					PEI/CUN/Mairie	UNhabitat		10 000

questions de développement durable et pauvreté environnement sont renforcées sur les questions de DD	2.2. Appui au parlementaire de l'environnement pour une meilleure prise de décision pendant le vote budgétaire annuel					PEI/parlement	PNUD/PEI /GoV		20 000
	2.3. Assistance technique sur les questions de protection de cordon dunaire avec ARCADI					PEI/UN habitat/ MEDD	UN habitat		10 000
	2.4. A completer								
<b>Sous Total budget Composante 2</b>									195 000
<b>Composante 3 : Une contribution à la mise en place d'outils de suivi du CSLP sur la composante environnement et développement durable</b>									
<b>Produit 1 :</b> Des tableaux mensuels pour le secteur de l'environnement et les secteurs productifs sont développés	1.1. Tableau de bord mensuel de suivi du secteur environnement est élaboré					PEI/MEF	PNUD/PEI /GoV		3 000
	1.2. Tableau de bord pour le suivi trimestriel est élaboré et fonctionnel					PEI/MEF	PNUD/PEI /GoV		3000
<b>Produit 2.</b> Les informations statistiques sur le secteur de l'environnement et du développement durable sont disponibles	2.1. Base de données sur l'environnement et le DD est fonctionnel et actualisée					PEI/MEF	PNUD/PEI /GoV		5 000
	2.2. Travail de coordination avec les services statistiques est assure								1000

	<b>Sous total composante 3</b>							12 000
<b>Composante 4 : Le renforcement des capacités des acteurs en matière de coordination institutionnelle</b>								
<b>Produit 1.</b> Les capacités des cellules environnementales places aux niveaux des départements productifs sont renforcées	1.1. Formations des cellules environnementales des ministères et secteurs productifs sur les aspects environnementaux pauvreté, les redevances					PEI/MEDD/MEF	PNUD/PEI /GoV	10 000
<b>Produit 2.</b> La coopération en matière de développement durable et environnement est promue	2.1. Visites d'échanges et collaboration sud-sud avec des pays amis sur les questions de CC, budgétisation sensible à l'environnement					PEI/MEF/ministères	PNUD/PEI /GoV	20 000
<b>Produit 3.</b> L'appui aux instances de pilotage du CSLP III, de coordination du projet et la participation des points focaux des secteurs productifs est assuré	3.1. Réunion du comité de pilotage et le suivi des projets					PEI/ MEF/MEDD	PNUD/PEI /GoV	5 000
	3.2. Cellule de coordination du projet					PEI/ MEF	PNUD/PEI /GoV	55 000
	<b>Sous Total Budget Composante 4</b>							<b>90 000</b>

TOTAL 2012		3 47 000
------------	--	----------

**Plan de travail annuel Année 2013**

PRODUITS ATTENDUS & ACTIVITÉS DE SUIVI	Activités clefs/Cibles annuelles des produits	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.		Source des fonds	Description du budget	Montant (USD)
<b>Composante 1: Un appui aux dispositifs préalables a mise en œuvre du CSLP III sur les questions de développement durable et d'environnement</b>									
<b>Produit 1 :</b> Sensibilisation des différents départements sectoriels de la transversalité des problématiques environnementales, les défis et le cadre de suivi propose dans le CSLP III est assurée	1.2. réunions/ateliers/formation sur la responsabilité sociale des secteurs pêches, mines et pétrolés					PEI/MEF/MEDD	PNUD/PEI/GoV		15 000
	1.5 Atelier de formation des parlementaires environnement sur les liens CC, mines, Environnement et pêches et économie					PEI/MEF/MEDD	PNUD/PEI/GoV		10 000
	1.6 Facilitation pour des investissements bancaires dans le secteur du DD					PEI/MEF/SP	PNUD/PEI/GoV		15 000

	1.7 Atelier de concertation entre les élus locaux et la SC sur les questions de DD et les propositions de projets						PNUD/PEI /GoV		5 000
<b>Sous Budget Total composante 1</b>									<b>5 0 000</b>
<b>Composante 2: Une assistance en matière de programmation pluriannuelle sur les questions environnementaux et développement durable</b>									
<b>Produit 1. Des outils de planification budgétaire sont disponibles pour le secteur de l'environnement et du développement durable</b>	1.1. Mise en place d'outils de suivi de la mise en œuvre du programme d'investissement dans le secteur de l'environnement					PEI/MEF/MEDD	PNUD/PEI /GoV		20 000
	1.2. Initiation au budget programme dans le secteur de l'environnement					PEI /MEDD	PNUD/PEI /GoV		15 000
	1.3. Elaboration de la loi des finances annuelles pour les secteurs productifs et de l'environnement					PEI/MEF	PNUD/PEI /GoV		10 000
	1.4. Rapport National sur l'état de l'environnement 2013					PEI/PEI/MEF	PNUD/PEI /GoV		35 000
<b>Produit 2. Les capacités des cadres nationaux sur les questions de développement durable et pauvreté</b>	2.1. Mise en place d'un plan d'aménagement urbain					PEI/CUN/Mairie	UNhabitat		10 000
	2.2. Appui au parlementaire de l'environnement pour une meilleure prise de décision pendant le vote budgétaire annuel					PEI/parlement	PNUD/PEI /GoV		20 000

environnement sont renforcées sur les questions de DD	2.3. Appui à la chambre de commerce et le conseil constitutionnel sur les stratégies de financements dans le secteur de l'environnement					PEI/UN habitat/MEDD	PNUD/PEI/GoV		15 000
	2.3. <b>A completer</b>								125 000
<b>Sous Total budget Composante 2</b>									
<b>Composante 3 : Une contribution à la mise en place d'outils de suivi du CSLP sur la composante environnement et développement durable</b>									
<b>Produit 1 :</b> Des tableaux mensuels pour le secteur de l'environnement et les secteurs productifs sont développés	1.1. Tableau de bord mensuel de suivi du secteur environnement est amélioré et actualise					PEI/MEF	PNUD/PEI/GoV		2000
	1.3. Tableau de bord pour le suivi trimestriel est fonctionnel					PEI/MEF	PNUD/PEI/GoV		2000
<b>Produit 2.</b> Les informations statistiques sur le secteur de l'environnement et du développement durable sont disponibles	2.1. Base de données sur l'environnement et le DD est fonctionnel et actualisée					PEI/MEF	PNUD/PEI/GoV		5 000
	2.4. Institutionnalisation de la coordination avec les services statistiques est assure					PEI/MEF	PNUD/PEI/GoV		1000
<b>Sous total composante 3</b>									10 000

<b>Composante 4 : Le renforcement des capacités des acteurs en matière de coordination institutionnelle</b>									
<b>Produit 1.</b> Les capacités des cellules environnementales places aux niveaux des départements productifs sont renforcées	1.1. Formation des points focaux des cellules sur les aspects de fiscalité environnementales					PEI/MEDD/MEF		PNUD/PEI /GoV	10 000
<b>Produit 2.</b> La coopération en matière de développement durable et environnement est promue	2.1. Visites d'échanges et collaboration sud-sud avec des pays amis sur les questions de CC, budgétisation sensible a l'environnement					PEI/MEF/ministères		PNUD/PEI /GoV	15 000
<b>Produit 3.</b> L'appui aux instances de pilotage du CSLP III, de coordination du projet et la participation des points focaux des secteurs productifs est assure	1.3. Réunion du comité de pilotage et le suivi des projets					PEI/ MEF/MEDD		PNUD/PEI /GoV	5 000
	1.4. Cellule de coordination du projet					PEI/ MEF		PNUD/PEI /GoV	55 000
	<b>Sous Total Budget Composante</b>								<b>90 000</b>
<b>TOTAL 2012</b>									<b>275 000</b>

**Plan de travail annuel    Année 2014**

PRODUITS ATTENDUS & ACTIVITÉS DE SUIVI	Activités clefs/Cibles annuelles des produits	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.		Source des fonds	Description du budget	Montant (USD)



<b> durable</b>	1.5. Appui a la formulation d'un rapport National sur le développement Humain : Environnement, CC et DD					PEI/PEI/MEF	PNUD/PEI /GoV		30 000
<b>Produit 2.</b> Les capacités des cadres nationaux sur les questions de développement durable et pauvreté environnement sont renforcées sur les questions de DD	2.1. Outils réglementaires pour le développement urbain					PEI/CUN/Mairie	UNhabitat		10 000
	2.2. Appui au parlementaire de l'environnement pour une meilleure prise de décision pendant le vote budgétaire annuel					PEI/parlement	PNUD/PEI /GoV		10 000
	2.3. Appui à la chambre de commerce pour la promotion des investissements verts					PEI/UN habitat/ MEDD	PNUD/PEI /GoV		15 000
	<b>2.4. A completer</b>								
<b>Sous Total budget Composante 2</b>									<b>95 000</b>
<b>Composante 3 : Une contribution à la mise en place d'outils de suivi du CSLP sur la composante environnement et développement durable</b>									
<b>Produit 1 :</b> Des tableaux mensuels pour le secteur de l'environnement et les secteurs productifs sont développés	1.1. Tableau de bord mensuel de suivi du secteur environnement est amélioré et actualise					PEI/MEF	PNUD/PEI /GoV		3 000
	1.4. Tableau de bord pour le suivi trimestriel est fonctionnel					PEI/MEF	PNUD/PEI /GoV		3000
<b>Produit 2.</b> Les informations statistiques sur le	2.1. Base de données sur l'environnement et le DD est fonctionnel et actualisée					PEI/MEF	PNUD/PEI /GoV		2 000

secteur de l'environnement et du développement durable sont disponibles	2.5. Institutionnalisation de la coordination avec les services statistiques est assure					PEI/MEF	PNUD/PEI /GoV		2000
	<b>Sous total composante 3</b>								10 000
<b>Composante 4 : Le renforcement des capacités des acteurs en matière de coordination institutionnelle</b>									
<b>Produit 1.</b> L'appui des institutions académiques est assure	2.1. Modules de formations sont développés et promus sur les investissements environnements					PEI/MEF/ministères	PNUD/PEI /GoV		20 000
<b>Produit 2.</b> L'appui aux instances de pilotage du CSLP III, de coordination du projet et la participation des points focaux des secteurs productifs est assure	1.5. Réunion du comité de pilotage et le suivi des projets					PEI/ MEF/MEDD	PNUD/PEI /GoV		5 000
	1.6. Cellule de coordination du projet					PEI/ MEF	PNUD/PEI /GoV		55 000
	<b>Sous Total Budget Composante</b>								<b>80 000</b>
<b>TOTAL 2012</b>									<b>185 000</b>

Total Budget 2011+2012+2013	807 000
-----------------------------	---------